



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau gestion durable de la forêt

Mont de Marsan, le **19 SEP. 2017**

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article L. 123-19 du code de l'environnement – Participation du public

Je soussignée Julie LACANAL, chef du service nature et forêt de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État dans les Landes, en application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Nature et intitulés du projet de texte :

Arrêté d'autorisation de défrichement sur la commune de SARBAZAN.

Période de mise à disposition par voie électronique :

Du 3 juillet au 3 août 2017.

Lien URL de la publication :

<http://www.landes.gouv.fr/consultations-du-public-r400.html>

Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État dans les Landes durant la phase de consultation.

Le chef de Service

Julie LACANAL